Bref historique de la Sarre sous influence française Première partie: De la préhistoire à 1815

Antoine FRAYSSE

Department of Foreign Languages, Aichi University of Education, Kariya 448–8542, Japan.

La région qui fait l'objet de cette étude est délimitée par le bassin de la rivière Sarre (Saar en allemand) qui prend source dans les Vosges près du Donon, oriente son cours du sud-est au nord-ouest, qui quitte le territoire français peu après Sarreguemines, et se jette dans la Moselle, non loin de Trèves. En France elle arrose Sarrebourg, Sarre-Union, Sarralbe, Sarreguemines, en Allemagne, Sarrebruck (Saarbrücken), Völklingen, Sarrelouis (Saarlouis), Merzig, Saarburg. La longueur de son cours est de 246 km, dont 129, 3 en France et 116, 7 en Allemagne. En Allemagne, elle coule en méandres souvent très prononcés au milieu d'une vallée d'abord très largement ouverte, puis très resserrée. Près de Mettlach, elle dessine un méandre pittoresque appelé *Saarschleife* très apprécié des touristes.

De la préhistoire à la fin de règne de Louis XIII.

Les fouilles archéologiques ont établi que la région était habitée dès le paléolithique et que du VIe siècle avant J-C jusqu'à la conquête romaine, les peuples celtes des Médiomatriques et des Trévires peuplaient les hauteurs dominant la Sarre.

De nombreux vestiges demeurent des quatre siècles d'occupation romaine: la voie romaine Lyon-Mayence construite vers l'an 70 au pied du Halberg, un pont près de Sarrebruck, de nombreuses villas, bénéficiant sans doute de la proximité de la résidence impériale de Trèves, et dont la plus connue est celle de Nennig près d'Orscholz.

Avec le Ve siècle, commence l'ère des invasions barbares et la disparition de tout régime politique stable. En 406, le Gouvernement de la Gaule évacue Trèves pour s'installer à Arles. Francs, Vandales, Huns, Suèves occupent tour à tour la région, se la disputant avec acharnement. Les Francs prévalent mais à la mort de Clovis en 511, le royaume est divisé en quatre; Austrasie au nord-est, Neustrie au nord-ouest, Aquitaine au sud-ouest, Bourgogne au sud-est. La région de la Sarre appartient au royaume d'Austrasie dont les rois successifs vont se voir confisquer le pouvoir par leurs maires du palais Charles Martel puis Pépin le Bref qui met à bas la dynastie mérovingienne en 751 et en réformant l'Eglise et la société, fonde la dynastie carolingienne.

Charlemagne reconstitue un empire homogène dont la capitale Aix-la-Chapelle est assez proche de la Sarre. En 843, l'Empire est de nouveau divisé, en trois cette fois entre les trois petits-fils; Lothaire l'aîné conserve le titre impérial et la capitale, son royaume s'étend de la mer du Nord à l'Italie et comprend, bien entendu, la Sarre et les évêchés de Metz, Trèves et Verdun. Louis le Germanique reçoit la Bavière et les pays à l'est du Rhin (Francie orientale), et Charles le Chauve les territoires de langue romane situés à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône (Francie occidentale). A la mort de Lothaire en 855, le nombre des royaumes se trouve porté à six. En 870, par le traité de Mersen, Louis le germanique prend possession du pays de la Sarre. Mais face aux difficultés extérieures qui redoublent dans la seconde moitié du IXe siècle, le cadre du royaume s'avère encore trop vaste pour assurer une défense efficace contre les envahisseurs. Les rois confient donc à de puissants aristocrates de grands commandements militaires qui sont à l'origine de principautés territoriales en Francie occidentale et de duchés en Germanie et en Italie.

C'est ainsi que deviennent autonomes de fait, les comtés de Sarrebruck, de Schaumbourg, de Deux-Ponts, l'évêché de Trèves, la principauté de Blieskastel pour ne citer que les plus importants concernant la Sarre, mais aussi le duché de Lorraine et les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun en Lorraine. A l'aube de l'an mille, le cadre seigneurial se met en place et va perdurer en se renforçant jusqu'au XVIe siècle. Au même moment, le roi de Germanie Otton le Grand s'étant porté à Rome au secours du pape Jean XII en 962 devient le premier empereur du Saint Empire romain germanique qui perdurera jusqu'en 1806, causant beaucoup de soucis à la France entre temps.

Après bien des vicissitudes, la couronne de France s'est raffermie et ce faisant, les limites du royaume se sont graduellement éloignées de l'Île de France, par la force ou par la diplomatie car ses moyens financiers lui permettent aussi d'entretenir une clientèle. Ainsi en 1552, le roi Henri II signe un traité d'alliance avec Maurice de Saxe et les Réformés; avec sa promesse d'argent et de troupes aux confédérés, ceux-ci s'engagent à le laisser occuper les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. En

1559, par le traité de Cateau-Cambrésis, Henri II se voit confirmé dans sa possession des Trois-Evêchés, ce qui lui donne sur les nombreux fiefs en dépendant, des droits féodaux que plus tard Richelieu et Louis XIV auront les moyens de revendiquer. Certains de ces fiefs se trouvent dans la région de la Sarre.

A l'époque de Louis XIII, la maison d'Autriche possède par ses deux branches d'Autriche et d'Espagne, la plus grande partie de l'Europe centrale et occidentale, encerclant la France par l'Espagne, le Roussillon, les Pays-Bas, le Luxembourg, les Flandres, l'Artois, la Franche-Comté, l'Alsace, les Electorats rhénans. C'est l'époque de la guerre de Trente Ans qui ravage l'Europe de 1618 à 1648, commencée en tant que conflit religieux, elle se termine en lutte politique entre la France et la maison d'Autriche. Depuis de longues années, les guerres de Religion mettent à feu et à sang les deux rives du Rhin, comme toute l'Allemagne. Les princes rhénans, laïques comme ecclésiastiques, surtout les protestants se tournent vers la France pour implorer la protection du Roi. L'Archevêque-Electeur de Trèves, Philippe-Christophe de Soettern demande l'appui de Louis XIII en 1627, reçoit une pension, puis sollicite en 1631 la protection de la France qui est accordée en 1632, au grand mécontentement de l'Espagne qui organise l'enlèvement de l'Electeur. La guerre est alors déclarée entre la France et l'Espagne, prenant fin en 1645 avec la réinstallation de Philippe-Christophe de Soettern sur son trône électoral.

Du règne de Louis XIV à la Révolution.

Bientôt, sous le règne de Louis XIV, à l'exemple de l'Archevêque-Electeur de Trèves, ceux de Cologne et de Mayence, le comte palatin et les autres princes rhénans demandent le protectorat, l'alliance ou l'assistance du roi de France. Ils reçoivent des pensions annuelles en échange du stationnement de garnisons françaises dans leurs forteresses et de la garde du Rhin. Ce fleuve devient alors la barrière militaire de la France par-delà ces petits Etats-tampons ou Etats-clients qui vivent davantage en marge de la Monarchie que du Saint-Empire. Ce sont les Etats de la «Ligue du Rhin».

De nombreuses enclaves demeurent néanmoins, que Louis XIV a l'intention d'annexer par des négociations pacifiques. A cet effet sont activées en 1678 les Chambres de «Réunion» des Parlements de Brisach, Metz, Besançon et Tournai. Ces Cours de Justice sont chargées de démêler l'invraisemblable imbroglio du droit féodal concernant l'application des traités sur le terrain. Par exemple, quel est le statut politique du pays de la Sarre moyenne où Vauban a le projet de bâtir Sarrelouis? Appartient-il au duc de Lorraine, à l'Archevêque-Electeur de Trèves, au comte de Sarrebruck, au duc de Deux-Ponts? Relèvet-il de l'évêché de Metz ou de Verdun et donc de la Couronne de France? Jusqu'où s'étendent les «terres d'Empire»? De quel suzerain dépendent féodalement les princes possessionnés dans cette région? Le fait est qu'aucune frontière ne peut exister dans un tel enchevêtrement territorial. C'est la Chambre de Réunion du Parlement de Metz qui est en charge des Trois-Evêchés, Metz, Toul et Verdun, possessions de la Couronne depuis le traité de Cateau-Cambrésis en 1559, confirmées par les traités de Westphalie en 1648 et de Nimègue en 1678 et doit en déterminer les fiefs et dépendances, et revendiquer les droits de la Couronne. Afin d'accélérer la procédure, par arrêt du 24 juillet 1680, le Roi ordonne que «tous les vassaux médiats et immédiats desdites Eglises fourniront leurs aveux et dénombrements, avec les titres et pièces justificatives de leurs droits et prétentions⁽¹⁾». En personne, ou par leurs mandataires, de nombreux seigneurs souverains, des princes, des rois sont assignés à comparaître devant la Chambre de Réunion de Metz parce qu'étant possesseur de quelque fief relevant des Trois-Evêchés. En fin de compte ce tribunal, ayant statué d'après ses recherches historiques et juridiques, effectuées surtout dans les archives ducales transportées de Nancy à Metz pour la circonstance, prononce par application des traités de Munster et de Nimègue la réunion à la France des fiefs suivants: les comtés et seigneuries de Sarrebruck, Ottweiler, Hombourg, Saarwerden, Deux-Ponts, Bitche, Fénétrange et la Petite-Pierre (Lützelstein); les bailliages de Saint-Wendel, Blieskastel; la vallée de Nalbach; les seigneuries de Dachstuhl et d'Oberstein; le bailliage de Merzig et toute la basse vallée de la Sarre, - ces deux dernières toutefois partagées par moitié avec l'Archevêque-Electeur de Trèves - ; les comtés de Sponheim et de Veldenz, Birkenfeld et Trarbach, etc...; les prévôtés de Sarreguemines, Puttelange, Faulquemont, Forbach, Berus, Vaudrevange, Siersberg, etc..., pays qui relevaient ou avaient relevé, par des titres juridiques incontestables des évêchés de Metz ou Verdun.

Ces annexions vont constituer le noyau d'une nouvelle province, la *Province de la Sarre* qui existera jusqu'en 1697, capitale Sarrelouis, ville fortifiée entièrement nouvelle bâtie par Vauban, qui restera française de 1680 à 1815. Mais ces annexions par trop autoritaires mécontentent fortement les puissances rivales de la France qui vont former la Ligue d'Augsbourg en 1686 pour tenter de s'y opposer.

La construction de la nouvelle place forte de Sarrelouis fait partie d'un ambitieux plan de protection militaire de la frontière française. Cette place est destinée, avec Mont-Royal (sur la Moselle entre Trèves et Coblence), Luxembourg, Bitche (à l'extrême nord-est du département actuel de la Moselle), Phalsbourg (dans l'est du département actuel de la Moselle), Landau (dans le sud du Land actuel de Rhénanie-Palatinat), à constituer une ligne d'avant-postes susceptibles de supporter la première

offensive ennemie et d'arrêter une invasion. La *Province de la Sarre* sert ainsi de base arrière aux armées françaises pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg à partir de 1689, les combats ravageant le Palatinat voisin. Au traité de Ryswick en 1897, Louis XIV doit rendre Mont-Royal, Luxembourg, Sarrebruck et le duché de Lorraine à son duc. Presque toutes les «Réunions» prononcées par le Parlement de Metz doivent aussi être rétrocédées. Sarrelouis et Landau demeurent néanmoins françaises. C'est la fin de la *Province de la Sarre*, elle aura connu seize ans d'existence.

Malgré les revers militaires et diplomatiques de la fin du règne de Louis XIV, la souveraineté française sur Landau et Sarrelouis et sa proche banlieue sera confirmée jusqu'en 1815. Sous les règnes de Louis XV et Louis XVI, la région peut jouir d'une longue période de paix, condition favorable à son développement économique et industriel. Les alliances conclues sous Louis XIV, non seulement ne sont pas remises en question, mais se renforcent pendant cette période. L'annexion du duché de Lorraine par la France étant décidée diplomatiquement par le traité de Vienne en 1736 et devenant effective en 1766, facilite ce renforcement des alliances. L'Archevêque-Electeur de Trèves, le duc de Deux-Ponts, la comtesse de la Leyen, mais aussi le prince de Nassau-Sarrebruck concluent ainsi avec la France des traités d'échanges de territoire qui ont pour effet de simplifier les frontières et de mettre fin à d'interminables querelles. Même si la majorité de la population de ces souverainetés est de langue allemande, elle se trouve entraînée dans l'orbite culturelle, intellectuelle et économique de la France, ce qui ne sera pas sans conséquence à la Révolution.

Du point de vue économique, surtout à partir de 1740, la région se transforme et prospère rapidement. Plus que les progrès continus de l'extraction du charbon, ce sont ceux de l'industrie qui vont modifier le paysage. Les forges détruites pendant la guerre de Trente ans sont reconstruites et modernisées (Geislautern, Neunkirchen dans la principauté de Nassau-Sarrebruck, Saint-Ingbert dans le comté de la Leyen) puis s'entourent d'industries de transformation (taillanderies, tréfileries). Un Français, Pierre Gouvy, fonde deux aciéries à Goffontaine (1759) et Jägersfreude (1777) tandis qu'en Lorraine française se multiplient aussi les hauts-fourneaux. Les verreries sont en plein essor à cette époque et se transforment techniquement, passant du bois au charbon; il y aura sept grandes verreries à la veille de la Révolution. Les industries chimiques et de la céramique vont aussi se développer. Toutes ces usines alimentent un commerce très actif, favorisé par la situation géographique de Sarrebruck, au croisement de deux grands axes européens, étape obligée entre Bâle et Anvers et Paris et Francfort et par sa position à l'extrémité de la voie navigable Moselle-Sarre, là où s'arrête la batellerie et s'opère le transbordement sur les attelages des rouliers. Cette voie fait surtout transiter des marchandises en provenance ou à destination de la Hollande: denrées coloniales, tabacs, vins, poissons salés à la montée, fers, poteries et verres à la descente. Des conventions de libre passage sont passées entre la France, l'Electorat de Trèves et le comté de la Leyen, mais les barrières douanières demeurent entre la principauté de Nassau-Sarrebruck et la France. Le transport du charbon vers la France s'effectue par la route. C'est la destination majoritaire du charbon sarrois jusque vers le milieu des années 80, où la tendance s'inverse au profit de l'Allemagne. Par contre l'importation de denrées agricoles ne donne pas lieu au trafic que l'on pourrait supposer dans une région industrielle, les ouvriers sont encore cultivateurs et les échanges ont lieu de village à village. L'agriculture est également développée dans toute la région et suffit aux besoins d'une population encore peu dense. La prospérité de la région à cette époque doit beaucoup au despotisme éclairé des souverains allemands qui, plus ou moins physiocrates, savent aussi créer des usines et des manufactures, pour leur propre profit mais aussi celui de leurs sujets et entretenir de nombreuses relations personnelles avec le milieu des affaires français. Le plus remarquable de tous est le prince Guillaume-Henri de Nassau-Sarrebruck qui règne de 1741 à 1768, mais on peut citer aussi le duc Charles-Auguste de Deux-Ponts et la comtesse Marianne de la Leyen.

De la Révolution à la fin de l'Empire.

Jusqu'en octobre 1792, les populations des souverainetés composant la Sarre suivent les événements de la Révolution française avec intérêt et inquiétude car un grand nombre d'émigrés français (2000) se sont réfugiés dans la région mais surtout à Mayence en Rhénanie, faisant de cette ville le centre de la contre-révolution en Europe. La France ayant déclaré la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792, celle-ci envahit la France par les Pays-Bas autrichiens. La Prusse se joint à l'Autriche en août attaquant par le Rhin et les pays rhénans. Les armées françaises d'abord débordées sur tous les fronts, reprennent l'offensive à partir de la bataille de Valmy le 20 septembre, aboutissant à l'évacuation du territoire français par l'armée coalisée le 22 octobre. La veille, les armées révolutionnaires qui avaient conquis les Pays-Bas autrichiens étaient entrées dans Mayence. A partir de la fin octobre 1792 où la principauté de Nassau-Sarrebruck est envahie par les armées françaises jusqu'à l'automne 1794 où elle sera annexée par la Convention, toute la région de la Sarre va subir le flux et le reflux incessant des armées combattantes et les destructions et la désolation qui s'en suivent.

Au début de l'occupation militaire française, les populations fortement imprégnées de culture française, en majorité, sem-

blent favorables aux idéaux révolutionnaires, accueillent les soldats français comme des libérateurs et envoient à Paris des pétitions demandant leur rattachement à la France. Cette attitude confirmera les Conventionnels dans leur théorie des «frontières naturelles» de la France; les exemples les plus fameux étant Carnot affirmant dans son rapport de février 1793 que «les limites anciennes et naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; les parties qui en ont été démembrées ne l'ont été que par usurpation.», et Danton déclarant: «Les limites de la République sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes.» Malheureusement, les populations rhénanes font connaissance avec la dure réalité des réquisitions, confiscations, pillages, de la suspicion, de la délation, des emprisonnements arbitraires, du cours forcé des assignats, de la guillotine, bref se trouvent en butte à de toutes sortes de persécutions tout à fait imméritées, car le régime de la Terreur s'applique aussi bien en Sarre qu'en France.

Après la victoire de Fleurus (26 juin 1794) et la deuxième conquête de la Belgique, les troupes révolutionnaires s'emparent à nouveau de la Rhénanie, cette fois totalement. Le 1^{er} octobre 1794, deux administrations centrales sont créées, l'une à Aix-la-Chapelle, l'autre à Kreutznach. Le 14 novembre 1794, une seule administration centrale est finalement installée à Aix, pour l'ensemble des pays conquis entre Meuse et Rhin. Pendant plusieurs années, les gouvernants français hésitent sur le sort à réserver à cette région. Le 16 mai 1796 sont créées deux administrations particulières, l'une pour les pays Entre-Meuse-et-Rhin (siège à Aix-la-Chapelle), l'autre pour les pays Entre-Rhin-et-Moselle (siège à Coblence). En avril 1797, le Directoire exécutif donne son aval à la création d'une république-sœur. Le 5 septembre 1797, cette République cisrhénane libre est proclamée à Rheinbach. Mais en fin de compte, le Directoire décide de diviser la rive gauche du Rhin en quatre départements le 4 novembre 1797 (organisés le 24 janvier 1798), qui sont assimilés à la République le 23 septembre 1800, puis formellement annexés le 9 mars 1801. Ce sont les départements de la Sarre (chef-lieu: Trèves), du Mont-Tonnerre (chef-lieu: Mayence), de Rhin-et-Moselle (chef-lieu: Coblence) et de la Roer (chef-lieu: Aix-la-Chapelle). La mise en place de ces administrations a été rendue possible par la signature du traité de Bâle (5 avril 1795) par lequel la Prusse cède à la France ses territoires à l'ouest du Rhin et où la France rend à la Prusse ceux qu'elle a conquis à l'est du Rhin. Par le traité de Campo-Formio du 17 octobre 1797, l'Autriche reconnaît à la France la possession de ces territoires. Enfin le traité de Lunéville confirme pour la France le 9 février 1801 la possession de la Belgique et l'annexion de la rive gauche du Rhin.

Quelque temps après la réunion à la France, le Directoire confie par un contrat du 5 thermidor an V (23 juillet 1797), à la société Equer de Paris, l'exploitation pour un bail de neuf ans, des mines et des usines des environs de Sarrebruck, anciennes propriétés du Prince de Nassau-Sarrebruck dépossédé. Napoléon donne des instructions formelles pour l'exploitation des mines existantes et décide d'entreprendre la prospection méthodique du bassin minier. Il envoie en Sarre les meilleurs mineurs d'alors, et parmi eux les ingénieurs Duhamel, Beaunier et Calmelet. Ces trois hommes explorent et prospectent scientifiquement le bassin, puis réunissent en un atlas minier les résultats de leurs études (publié en 1810). Napoléon fait plus encore, il fonde en 1807 à Geislautern une école des Mines, et vient lui-même se rendre compte de l'avancement de ces travaux auxquels il s'intéresse toujours personnellement. A la fin du bail de la société Equer, la plupart des mines sont exploitées par une régie pour le compte de l'Etat français. Restent privées la mine d'Hostenbach acquise par le français Villeroy en 1804 et les mines appartenant aux verreries de Friedrichstal, Altenwald, Merchweiler et Querschied. La production non consommée est expédiée dans les départements du Mont-Tonnerre, Bas-Rhin, Moselle et les Forêts (Luxembourg actuel). En quelques années, la production atteint 150000 tonnes. Mais ces résultats sont bien faibles en regard de l'énorme potentiel découvert par les travaux des ingénieurs. Pour ce qui est de l'industrie métallurgique, de 1793 à 1815, les usines du Bassin de la Sarre fonctionnent sans répit, afin de fournir aux armées françaises du matériel de guerre. Au début du XIXe siècle, le bassin de la Sarre compte, selon les rapports des préfets, 8 hauts-fourneaux, 18 affineurs, 1000 ouvriers. Les produits finis sont envoyés aux arsenaux des départements rhénans et vers la Hollande, les fers-blancs à Metz et Paris.

Le 2 avril 1814, l'Empire français s'écroule, par le traité de Paris du 30 mai, les départements à l'ouest du Rhin reviennent à la Prusse à l'exception des cantons de Sarrelouis et de Sarrebruck. La rive gauche de la Sarre reste française avec une portion de la rive droite. Après la défaite de Waterloo, de nouveaux termes sont imposés à la France et les cantons de Sarrelouis et Sarrebruck doivent être rétrocédés à la Prusse. Ils avaient été français pendant 23 ans. La Sarre sera partagée en deux morceaux d'inégale grandeur: à la Prusse la Rhénanie, à la Bavière le Palatinat rhénan.

Conclusion.

Au début du XXIe siècle, non seulement les disputes de frontières entre pays européens sont oubliées depuis longtemps, mais un organe supranational, l'Union européenne préside pour une grande part aux destinées de 25 pays d'Europe. Les péripéties de l'histoire de la Sarre peuvent apparaître complètement surannées, pathétiques et peut-être dérisoires aux yeux d'un

Européen de maintenant, mais il y a moins de cent ans, l'histoire de la Sarre constituait un enjeu politique et économique de premier plan dans les rapports entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Ainsi M. André Tardieu, négociateur chargé à la Conférence de la Paix de 1919 par Georges Clémenceau de préparer le mémoire des revendications françaises, s'appuie sur ces faits historiques pour son argumentation sur la rétrocession de la Sarre à la France⁽²⁾. Le contenu de ce document sera débattu âprement de janvier au 10 avril 1919. Il se compose de deux parties: I. Restitution juridique, II. Réparation économique. Nous ne reproduisons ici que la première:

MEMOIRE PRESENTE PAR LA DELEGATION FRANÇAISE

I. — Restitution juridique

La région dont il s'agit a été, pendant de longs siècles, unie à la France et n'a été séparée d'elle que par la force.

1º Union à la France:

a) Landau a été cédé à la France en 1684. Sarrelouis a été construit par Louis XIV. Les deux villes ont été représentées lors de la Révolution française à la fête de la Fédération et ont proclamé leur union à la République une et indivisible.

En 1793, Landau a soutenu un siège héroïque, à l'issue duquel la Convention nationale déclarait que la ville «avait bien mérité de la Patrie»

Tout le reste du bassin de la Sarre est devenu français de 1792 à 1795, au milieu de l'enthousiasme des populations, décrit par Gœthe, et leur vote, inscrit des pétitions frémissantes conservées aux Archives nationales, a enregistré leur union à la France «en une seule et même famille».

b) Toutes ces pétitions mériteraient d'être reproduites. Nous nous contenterons d'en citer quelques unes.

Celles des cantons de la Queich, de la Blies, de la Sarre, expriment unanimement «le vœu le plus ardent d'être réunis à la République française».

Certaines, comme Impflingen, tiennent à spécifier que «ce désir n'est point de jouir d'une liberté illimitée, mais qu'il est seulement provoqué par «*l'amour de la patrie*».

D'autres, comme Deux-Ponts, formulent un vœu, auquel les événements ultérieurs donnent sa véritable signification, celui «d'être mis à l'abri des guerres que les *despotes de l'Allemagne* excitent tous les vingt ans dans leur pays, le plus souvent pour des objets qui leur sont entièrement étrangers».

Les habitants de Neunkirchen espèrent que la France aura la «magnanimité de les rendre aussi heureux qu'il soit possible de l'être en prononçant leur union à la première des Républiques» et ils ajoutent: «Nous tâcherons de nous rendre dignes de ce bienfait».

Dans la Sarre, le ton est caractéristique. Les populations souhaitent que «la France daigne les admettre au rang de ses enfants chéris et consolider son ouvrage en leur donnant ce titre glorieux de Français qu'ils portent depuis si longtemps dans leurs cœurs et qu'ils ne cesseront jamais de mériter».

La population de Sarrebruck résume ses sentiments dans cette phrase: «Que notre réunion, aussi pure qu'inviolable, nous associe à la *France, notre mère-patrie*; nous n'aurons plus à l'avenir qu'un même esprit, une même volonté, un seul intérêt».

c) Ce désir passionné d'union à la France trouva d'ailleurs sa justification dans la sage administration assurée par nous au pays. De grands travaux publics resserrèrent les liens du sentiment. La France, la première, se préoccupa de mettre les mines en valeur. Une Ecole des Mines fut fondée par Napoléon, à Geislautern, sur la rive gauche de la Sarre, au sud de Völklingen et les résultats obtenus contribuèrent à éveiller les convoitises des métallurgistes prussiens, dont un agent, Bœcking, devait en 1814 et 1815 mener, pour le compte de ses patrons, la campagne en vue de l'annexion à la Prusse.

C'est le système d'exploitation pour le compte de l'Etat, institué par la France, qui existe encore aujourd'hui. Cette exploitation a d'ailleurs été conduite sur la base des études faites par nos ingénieurs et nos Archives nationales possèdent le reçu, signé de la Prusse, «des plans et registres relatifs aux concessions de terrains houillers des départements de la Sarre et de la Rœr».

2º Depuis la séparation:

a) C'est la force seule qui a séparé de la France cette région.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 n'avait pas osé réaliser cette séparation, qui ne fut accordée aux instances de la Prusse en 1815, sans consultation des habitants, que pour tenir la France sous une perpétuelle menace d'invasion.

Au début, plusieurs puissances, dont la Grande-Bretagne, protestèrent contre «la cession de territoires attachés à la France et dont la perte soulèverait l'indignation de tous les cœurs français». Finalement, l'insistance prussienne l'emporta.

Metternich a jugé l'opération en écrivant: «La Prusse n'a eu égard à aucun principe de justice ou seulement de décence».

b) Beaucoup d'habitants s'expatrièrent. Les autres, opprimés par l'administration et la colonisation prussienne, se dé-

claraient «Prussiens par contrainte» (Musspreussen).

En 1859, lors de la guerre d'Italie, l'état d'esprit était le même. De vives manifestations francophiles se produisirent à Landau. En 1865 encore, lors d'un voyage dans la région, Guillaume 1^{er} fut reçu très froidement.

En 1866, le prince Clovis de Hohenlohe écrivait dans ses *Mémoires*: «Les Bavarois du Palatinat (c'est-à-dire la région de Landau et plus au nord) supporteraient tous bien de passer à la France.» Les fonctionnaires prussiens en 1870 appellent Sarrelouis «le nid à Français».

c) Les historiens allemands n'ont pas essayé de nier le sentiment de «mésalliance», qui persista, pendant un demi-siècle, dans la population, après l'union avec la Prusse. Ils voient même une preuve du caractère germanique des Rhénans dans leur fidélité... au souvenir français.

La lecture de Treitschke, à ce sujet, est plaisante et démonstrative. Il résulte de son récit que, jusqu'en 1848 au moins, les Rhénans ont prouvé leur patriotisme allemand... en défendant avec acharnement contre Berlin leurs institutions françaises et en étalant l'invincible répugnance que leur inspiraient leurs nouveaux compatriotes prussiens.

d) Aujourd'hui encore, il y a, dans le bassin de la Sarre, une forte proportion de bourgeois et de paysans passionnément attachés à la tradition française. Dans la région de Sarrelouis, c'est la grosse majorité. Cette ville a acclamé les troupes françaises et a adressé un télégramme chaleureux au Président de la République. Le sentiment a survécu.

«Les sympathies de Sarrelouis pour la France se révèlent, écrit un témoin, beaucoup plus vives qu'on n'osait l'espérer. Elles se manifesteraient sans aucune hésitation, si la population n'était retenue par la crainte de représailles prussiennes au cas où la frontière ne serait pas modifiée... Beaucoup, à Sarrelouis, étaient disposés à ne pas prendre part aux dernières élections pour l'Assemblée nationale allemande.

«Le Conseil municipal de Sarrelouis s'est proposé de prendre une délibération secrète pour demander le rattachement à la France. Il serait prêt à envoyer une députation à Paris, si on le désire. Dès aujourd'hui, on peut avoir la certitude que Sarrelouis enverrait à la Chambre un député de sentiments français.»

En résumé, tout ce pays longtemps français, qui jamais ne s'est plaint de la souveraineté française, qui a été arraché de force à la France sans consultation des habitants, a conservé, malgré l'immigration prussienne, le souvenir du passé et, en dépit de partages successifs, qui rappellent ceux de la Pologne, demeure, partiellement au moins, français de cœur.

3° Objections possibles:

a) Sans doute, deux objections ont été présentées:

La séparation, si violente et injuste qu'elle ait été, date d'un siècle. N'est-ce pas entreprendre en vain que vouloir effacer cent ans d'histoire?

Ensuite ne faut-il pas tenir compte de la large immigration allemande, systématiquement poursuivie pendant ces cent années et qui a modifié profondément la composition de la population?

b) A la première objection, on peut répondre que, dans l'opinion de la Conférence, le temps passé ne suffit pas à prescrire les revendications du droit. La Pologne ressuscite après plus d'un siècle, la Bohème après plus de quatre.

A la seconde objection, le gouvernement français peut opposer également quelques-unes des décisions - et des mieux justifiées - de la Conférence.

La colonisation systématique d'un pays conquis par la force n'est pas une excuse, mais une aggravation de l'atteinte qu'il a subie.

La colonisation prussienne en Pologne, allemande en Bohème, magyare en Transylvanie, n'a pas empêché les puissances d'accueillir les vœux des vaincus de la veille et de les restituer dans leur droit.

La France estime qu'elle peut réclamer le même traitement.

4º Conclusion à tirer du principe des restitutions:

Le minimum que la France doit revendiquer, à ce titre, est la frontière de 1814.

Le tracé de cette frontière est le suivant:

Partant du Rhin au sud de Germesheim, elle englobe Landau et rejoint à Wissembourg la frontière de 1815, qu'elle suit jusqu'à hauteur de Sarreguemines. De ce dernier point, elle s'en détache pour former deux saillants au nord de Sarrebruck et de Sarrelouis, laissés à la France, et rejoint la frontière de 1815 à 6 kilomètres environ au sud de Merzig.

On sait que, dans ses détails, ce tracé a subi l'influence de l'existence de principautés féodales, qui, depuis, ont disparu.

Il comporterait donc, dans l'application, des retouches éventuelles; mais, dans son ensemble, il représente un principe qui ne peut être contesté.

C'est ce principe que la France a le droit d'invoquer.

Cette argumentation qui constitue une véritable anthologie de l'histoire française de la région dénote clairement le sentiment national français de l'époque, mais c'est surtout le deuxième chapitre du Mémoire, la Réparation économique, qui suscitera les plus âpres discussions à la Conférence de la Paix. Celle-ci siège durant une année, le Traité de Versailles étant promulgué le 10 janvier 1920.

L'histoire du «Territoire de la Sarre» sera traitée dans la seconde partie de cet article.

Notes:

- (1). Dom Calmet, t.VI, p. 827 cité par Ernest Babelon dans, Au pays de la Sarre, Sarrelouis et Sarrebruck, Paris, Editions Ernest Leroux, 1918, p. 91.
- (2). Cité par Alexandre Allot dans, Le bassin de la Sarre, Organisation politique et administrative, Finances, Douanes, Paris, Berger-Levrault, 1924.

Références bibliographiques:

Allot Alexandre, Le bassin de la Sarre, Organisation politique et administrative, Finances, Douanes, Paris, Berger-Levrault, 1924.

Babelon Ernest, Au pays de la Sarre, Sarrelouis et Sarrebruck, Paris, Editions Ernest Leroux, 1918.

Capot-Rey Raymond, Quand la Sarre était française, Les Cahiers rhénans Vol.VII, Paris, Les Belles-Lettres, 1928.

Priou Jean, Le territoire de la Sarre, études politiques et économiques, Paris, Berger-Levrault, 1923.

Soutou Georges-Henri, L'or et le sang, les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale, Paris, Fayard, 1989.

Tardieu André, La Paix, Paris, Payot, 1921.

Aperçu général sur la Sarre, Gouvernement militaire de la zone française d'occupation, Direction générale des affaires administratives, Service d'études générales No 235 DGAA/DOC, 29 Octobre 1945.

L'économie de la Sarre, INSEE, Direction de la conjoncture et des études économiques, Etudes et Documents, Presses universitaires de France, Série D2, 1947.

(Received September 17, 2008)